

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Séance plénière
du vendredi 19 juillet 1996

Plenaire vergadering
van vrijdag 19 juli 1996

SEANCE DU MATIN

OCHTENDVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
EXCUSES	934
INTERPELLATIONS:	
— De M. Willem Draps à M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, concernant «d'importants retards dans le traitement des dossiers de travaux subsidiés des communes bruxelloises»	934
Discussion. — <i>Orateurs: MM. Willem Draps, Philippe Debry, Denis Grimberghs, Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement</i>	934
— De M. Alain Adriaens à M. Didier Gosuin, Ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique, concernant «le projet du Gouvernement concernant l'incinérateur d'ordures ménagères»	941
Discussion. — <i>Orateurs: MM. Alain Adriaens, Mahfoud Romdhani, Sven Gatz, Didier Gosuin, Ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique</i>	941

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	934
INTERPELLATIES:	
— Van de heer Willem Draps tot de heer Charles Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, betreffende «de grote achterstand in de behandeling van de dossiers van de gesubsidieerde werken van de Brusselse gemeenten»	934
Bespreking. — <i>Sprekers: de heren Willem Draps, Philippe Debry, Denis Grimberghs, Charles Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering</i>	934
— Van de heer Alain Adriaens tot de heer Didier Gosuin, Minister belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Renovatie, Natuurbehoud en Openbare Netheid, betreffende «de plannen van de Regering voor de huisvuilverbrandingsoven»	941
Bespreking. — <i>Sprekers: de heren Alain Adriaens, Mahfoud Romdhani, Sven Gatz, Didier Gosuin, Minister belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Renovatie, Natuurbehoud en Openbare Netheid</i>	941

PRESIDENCE DE M. ARMAND DE DECKER, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER ARMAND DE DECKER, VOORZITTER

— La séance plénière est ouverte à 9 h 45.

De plenaire vergadering wordt geopend om 9 u. 45.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 19 juillet 1996 (matin).

Ik verklaar de vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 19 juli 1996 (ochtend) geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

M. le Président. — Ont prié d'excuser leur absence: Mme Andrée Guillaume-Vanderroost et M. Freddy Thielemans.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid: mevrouw Andrée Guillaume-Vanderroost en de heer Freddy Thielemans.

INTERPELLATIONS — INTERPELLATIES

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la poursuite des interpellations.

Aan de orde is de voortzetting van de interpellaties.

INTERPELLATION DE M. WILLEM DRAPS A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, CONCERNANT «D'IMPORTANTES RETARDS DANS LE TRAITEMENT DES DOSSIERS DE TRAVAUX SUBSIDIES DES COMMUNES BRUXELLOISES»

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER WILLEM DRAPS TOT DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, BETREFFENDE «DE GROTE ACHTERSTAND IN DE BEHANDELING VAN DE DOSSIERS VAN DE GESUBSIDIEERDE WERKEN VAN DE BRUSSELSE GEMEENTEN»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Draps pour développer son interpellation.

M. Willem Draps. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, il faut se rappeler que c'est un arrêté du Régent daté du 2 juillet 1949, certes modifié à de nombreuses reprises depuis, qui constitue encore aujourd'hui le cadre permettant la subsidiarité de travaux entrepris par les communes, que ce soit pour leur réseau routier, leurs égouts, leur éclairage public, leurs voies piétonnes, leurs bâtiments ou encore leurs plantations.

Pour pouvoir bénéficier de ces subsides, les pouvoirs subordonnés doivent suivre une procédure à la fois longue et complexe, tout au long de laquelle vous jouez, vous en conviendrez Monsieur le Ministre-Président, un rôle essentiel et vous avez tenu à garder ces prérogatives dans l'actuel Gouvernement.

Après l'approbation par le conseil communal du projet décrivant les travaux envisagés, l'Administration des Travaux subsidiés se livre à un premier examen et émet un avis technique concernant la qualité du dossier transmis, l'estimation des travaux, le choix des procédures de passation de marché.

Le dossier est alors transmis au Service de la tutelle, également placé sous votre responsabilité, pour vérifier sa régularité et sa conformité vis-à-vis du budget communal en vigueur.

Le dossier est alors retransmis à l'Administration des Travaux subsidiés pour l'établissement d'une promesse de principe qui requiert, après avis de l'Inspection des Finances, votre signature ministérielle. La commune procède alors aux appels d'offres ou adjudications nécessaires.

Enfin, l'Administration des Travaux subsidiés examine les soumissions et les propositions de désignation d'un entrepreneur par la commune et transmet le dossier de promesse définitive au Ministre, par l'intermédiaire du contrôleur des engagements.

Après réception de cette promesse définitive, et à ce moment seulement, sous peine de perdre tout droit aux subsides, la commune est autorisée à passer commande, afin que les travaux puissent débuter.

L'expérience — et je ne parle pas de la mienne mais de celle de communes que j'ai interrogées — a démontré qu'un délai de deux ans était souvent nécessaire pour obtenir une promesse de principe de subsides et qu'il fallait y ajouter un délai de dix-huit mois pour l'obtention d'une promesse ferme!

Quant à la récupération des subsides après achèvement des travaux, il s'agit d'un véritable chemin de croix, les communes attendant fréquemment plusieurs années. Finalement, le montant effectivement payé est souvent moins élevé qu'espéré. On m'a cité le cas d'une commune de l'ouest de Bruxelles qui attend ainsi depuis 1992 un montant de 24 600 000 francs, sans recevoir la moindre réponse à ses questions.

Les municipalistes, nombreux au sein de cette assemblée, conviendront qu'en soi, ce véritable parcours du combattant est déjà dissuasif.

Si l'on ajoute à cela que de tels dossiers doivent le plus souvent également faire l'objet d'une procédure de permis d'urbanisme dont la validité, pour des travaux d'utilité publique,

comme par exemple une rénovation d'une voirie, est d'une durée maximale de trois ans, il apparaît déjà clairement que, même en cas de traitement normal d'un dossier, il est extrêmement difficile de faire coïncider dans le temps permis d'urbanisme, crédits disponibles et engagés au budget communal, ainsi qu'obtention d'une promesse ferme de subsides au niveau de la Région.

Je pourrais encore ajouter qu'entre-temps, vu la longueur de la procédure, il faut encore qu'à l'issue de celle-ci, l'entrepreneur pressenti confirme les prix qu'il a souvents remis deux ou trois ans avant l'autorisation pour le début des travaux.

Après avoir procédé à une enquête auprès d'une majorité de communes bruxelloises, j'ai le regret de devoir constater, aujourd'hui, que cette véritable course d'obstacles que constitue pour une commune le suivi, jusqu'à bonne fin, d'un dossier de travaux subsidiés, n'est en fait aujourd'hui plus praticable, car il est devenu tout bonnement impossible de faire la moindre prévision, un tant soit peu fiable, quant à l'aboutissement d'un dossier de travaux subsidiés auprès de vos services.

Cela est à un tel point vrai qu'il n'est même plus possible de disposer, au niveau de votre cabinet, d'informations crédibles quant à l'état d'avancement d'un dossier et quant à l'heureuse perspective de le voir finalement soumis à votre signature. Ainsi, il n'est qu'exceptionnellement répondu au courrier adressé par les communes; les appels téléphoniques restent systématiquement sans suite, et, croyez-le, je ne suis pas le seul à avoir le sentiment que dans cette matière, vous vous référez à l'album d'Hergé «Le Manitoba ne répond plus».

J'en arrive à me demander s'il ne faudrait pas s'y prendre autrement pour dissuader définitivement certaines communes de rénover leur espace public ou si, autre hypothèse, vous tentez ainsi de démontrer par l'absurde l'inanité du système actuel. Celui-ci a pourtant relativement bien fonctionné, jusqu'à la mise en place de la Région et l'annonce concomitante, à l'époque, d'un ambitieux projet de subsidiation au taux très généreux de 90 pour cent de programmes quinquennaux de rénovation de trottoirs.

Ces plans quinquennaux, approuvés en 1989 et 1990 par la Région, sont, dans certaines communes, loin d'avoir abouti, puisqu'il est devenu fort difficile, voire impossible — et j'écouterai à cet égard avec un intérêt particulier votre réponse — sur ce point, Monsieur le Ministre, d'obtenir encore une promesse ferme en cette matière, alors que l'approbation du plan quinquennal constituait, en fait, la promesse de principe. Je pense qu'une des explications de cette situation réside dans l'insuffisance notoire des crédits repris au budget régional en matière de travaux subsidiés des communes. Après le récent ajustement budgétaire proposé par le Gouvernement, il reste, pour l'exécution des travaux subsidiés en général, un crédit de 101,3 millions et, pour la restauration des voies piétonnes, un crédit ramené à 81 millions. Cela signifie en clair que l'ensemble des dix-neuf communes auront cette année à se partager une somme globale de 182 millions en crédits d'engagement. Ce montant est totalement insuffisant pour répondre aux demandes actuelles, ce qui rend d'ailleurs ce débat tout à fait surréaliste.

Il est en effet impossible au Ministre, face à une situation où les demandes représentent des montants cinq fois supérieurs à ceux qui sont budgétés, de ne pas être contraint d'adopter dans les faits des décisions qui, très vite, sont interprétées comme étant le fait du Prince, bloquant certains dossiers pour en privilégier d'autres, ce qui achève de ruiner l'espoir de la plupart des communes d'obtenir encore des subsides en matière de travaux de voirie.

Si l'on veut demain — et c'est un des objectifs essentiels poursuivis par le PRD qui vous est si cher — requalifier ou reva-

loriser l'espace public, on ne peut perdre de vue que celui-ci est avant tout géré à Bruxelles par les communes.

Sans subsides, il leur est radicalement impossible, dans la situation actuelle, de mener à bon terme des investissements, qui auraient rapidement pour effet de créer un endettement communal tout à fait insupportable qui ne manquerait pas de susciter une réaction justifiée de votre tutelle.

La législation communale est aujourd'hui largement entamée. Dans chaque commune, des travaux, souvent indispensables, ont été annoncés et promis à la population. Les dossiers de demande de subsides ont été introduits et les habitants, relayés par leurs conseillers communaux, s'interrogent très légitimement quant à leur délai de réalisation.

Il est devenu aujourd'hui — je vous l'ai expliqué — pour le moins hasardeux d'encore formuler la moindre prévision en la matière.

Vous nous annoncez, Monsieur le Ministre, depuis un certain temps déjà, une nouvelle ordonnance en matière de travaux subsidiés. Cela ne changera cependant rien à la nécessité de traiter les dossiers introduits aujourd'hui sur base de l'arrêt de Régent de 1949.

Quelles dispositions budgétaires et administratives comptez-vous prendre pour honorer, par des promesses fermes de subsides, les promesses de principe que vous avez signées précédemment?

De quelle manière les dossiers valablement introduits auprès de votre administration, et qui attendent toujours une promesse de principe, seront-ils suivis d'effet?

Puisque vous y êtes forcé, dans la situation actuelle, sur base de quels critères choisissez-vous aujourd'hui de privilégier certaines communes par rapport à d'autres?

Je pense, en tout cas, pouvoir vous affirmer que vos réponses à mon interpellation seront examinées avec beaucoup d'intérêt par les mandataires d'une série de communes qui se sentent de plus en plus les laissées-pour-compte de votre politique en matière de travaux subsidiés. (*Applaudissements sur les bancs PRL-FDF.*)

M. le Président. — La parole est à M. Debry.

M. Philippe Debry. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, ce débat sur les travaux subsidiés recoupe quelque peu notre débat d'hier sur la solidarité entre les communes. Il comprend cependant des aspects non liés à la solidarité financière mais touchant plutôt aux règles de tutelle et aux relations entre les communes et la Région.

Avant d'aborder le fond, analysons les aspects formels. Comme l'a fait M. Draps, je rappellerai que l'accord de majorité prévoit que le Gouvernement régional dépose, avant le 1^{er} novembre 1995, un projet d'ordonnance réformant les mécanismes de tutelle sur les communes, ainsi qu'un projet de refonte globale des travaux subsidiés.

La volonté du Ministre-Président de réformer le système des travaux subsidiés apparut clairement en janvier, lors du débat mort-né sur la fusion des communes, lancé par lui comme un pavé dans la mare. Au cours de ce débat, d'ailleurs, il avoua que son unique objectif était de faire pression pour faire aboutir son projet de réforme des travaux subsidiés.

Le débat provoqué par les déclarations que le Ministre-Président avait tenues en janvier, fut l'occasion pour chacun de clarifier sa position. Cependant, il ne permit apparemment pas

au Ministre-Président d'atteindre son objectif puisque le projet de modification du système des travaux subsidiés, annoncé pour le 1^{er} novembre 1995, n'a toujours pas vu le jour.

Pourtant, dans sa conférence de presse de mars 1996, le Ministre-Président annonçait ce projet comme étant imminent. Selon une note transmise en avril au Bureau élargi du Conseil dans le but d'organiser les travaux de fin de session, le projet en question était annoncé pour le mois de juin. Mais comme Sœur Anne, on ne voit rien venir !

M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement. — Mais ne serait-ce pas lié à la solidarité communale qui vous est chère, Monsieur Debry ? De cela, vous n'en parlez plus à présent !

Vous n'avez pas entendu ce que j'ai dit hier ?

M. Philippe Debry. — Mais laissez-moi terminer, Monsieur Picqué.

M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement. — Si vous évoquez ce point, nous serons d'accord.

M. Denis Grimberghs. — Vous avez une opposition constructive. Ne la critiquez pas avant qu'elle ait terminé !

M. Philippe Debry. — Dès lors, comment faut-il comprendre l'absence de dépôt d'un avant-projet d'ordonnance, alors qu'au mois de juin, vous avez approuvé un avant-projet de réorganisation de la tutelle ?

L'accord de majorité comporte deux projets de modification, l'un concerne la tutelle et l'autre les travaux subsidiés. En revanche l'accord de Gouvernement ne parle pas d'une réforme du Fonds des communes, qui serait pourtant utile comme on l'a dit hier. Le tout est de savoir dans quel sens il faudrait le réformer.

Cependant, l'accord de majorité prévoit un lien politique direct entre l'ordonnance de réforme de la tutelle et celle relative aux travaux subsidiés. Vous me concéderez, Monsieur le Ministre-Président, que si les travaux subsidiés ont un rôle à jouer au niveau des mécanismes de solidarité, il en est de même au niveau des mécanismes de tutelle puisque, comme l'a dit M. Draps, il existe une série de problèmes au niveau des travaux subsidiés qui ressortissent plutôt aux mécanismes d'octroi des subsides et d'autorisation d'engager des travaux.

Il est également évident, Monsieur le Ministre-Président, que ces deux dossiers étaient politiquement liés car, si toutes les communes espèrent une modification des mécanismes de tutelle, toutes ne sont pas demanderesse pour modifier les mécanismes de travaux subsidiés. Selon le débat, il apparaissait que ces deux avant-projets d'ordonnance suivraient une voie parallèle. Or, on constate aujourd'hui que l'un de ces avant-projets a pris de l'avance sur l'autre. J'attends donc que vous me disiez dans quel délai l'autre ordonnance sera adoptée. Je m'interroge en tout cas sur la différence de traitement entre ces deux avant-projets.

Quant au fond, Monsieur le Ministre-Président, je me permettrai de rappeler rapidement des éléments que j'ai évoqués hier. Il n'aurait pas été inconcevable de joindre l'interpellation de M. Draps à celles d'hier qui traitaient de la solidarité,...

M. Willem Draps. — Je n'ai pas placé le problème sur ce plan-là.

M. Philippe Debry. — Je voulais justement préciser que vous aviez davantage développé les aspects relatifs à la procé-

sure. Il est clair que les aspects « travaux subsidiés » ont déjà été développés hier.

S'il est important d'améliorer les mécanismes, il est aussi important de savoir pour quel type de travaux des autorisations sont octroyées.

Pour nous, lorsque l'on attribue des autorisations de subside aux communes, il est important de tenir compte de l'état de leurs besoins ainsi que de leur capacité à répondre elles-mêmes à certains types de travaux. Il convient donc de modifier le mécanisme actuel afin de varier les taux en fonction de ces deux critères.

En ce qui concerne les mécanismes actuels d'octroi de subside, nous constatons, comme M. Draps, un certain nombre de dysfonctionnements auxquels il convient d'apporter des solutions.

Ces dysfonctionnements touchent principalement aux délais de réponse de la Région et à l'incertitude dans laquelle les communes peuvent se trouver, parfois durant plusieurs années. Pour certains types de travaux, ces longs délais sont doublement préjudiciables dans la mesure où des permis d'urbanisme peuvent devenir caducs.

La question de l'origine de ces délais doit être posée : s'agit-il essentiellement de problèmes liés à la limitation des moyens budgétaires ou bien y a-t-il également un problème au niveau de l'instruction des dossiers par l'administration ? Si c'était le cas, il est de la responsabilité du Gouvernement d'organiser ses services de façon plus efficace et, le cas échéant, de renforcer les services concernés. Nous proposons de modifier les règles administratives en imposant des délais à la région, qui devrait obligatoirement apporter une réponse dans un terme donné. Passé ce délai, ou en cas de réponse négative, la commune serait libre d'entreprendre les travaux à ses frais. Si la réponse est positive, le délai de libération effective des subsides doit également être fixé et tout doit être fait pour que ce délai soit respecté.

Par ailleurs, se pose le problème de la rigidité de la procédure qui ne s'accommode pas aux aléas que peut connaître un chantier ou aux changements, parfois mineurs, qu'il convient d'apporter au projet suite à des événements imprévus. Une certaine souplesse devrait être introduite à ce niveau. Cependant, la politique de subsidiation doit s'inscrire dans la globalité des choix régionaux et des priorités qui sont définies à ce niveau. Se pose donc la question de savoir de quelle manière on s'entient aux priorités énoncées dans le PRD : axes structurants prioritaires, espace de développement renforcé du logement, ... Le problème est donc de concilier cette volonté d'une plus grande souplesse et le respect de priorités régionales. La souplesse ne peut donc se transformer en liberté totale pour les communes, par exemple en leur octroyant une enveloppe globale qu'elles pourraient affecter à leur guise. La souplesse devrait se situer au niveau de chaque projet, afin de pouvoir répondre aux aléas régulièrement rencontrés. Nous proposons donc que la répartition des subsides au niveau de la commune puisse être assouplie dans la limite des travaux inscrits dans les plans triennaux et acceptés par la Région.

Je pense que par ces deux types de mesures, il serait possible de répondre à la fois à l'objectif de renforcer la solidarité régionale et d'améliorer la gestion et l'efficacité des communes dans la réalisation de leurs investissements. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

M. le Président. — La parole est à M. Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, le problème des travaux

subsidés est effectivement lié au débat relatif à la solidarité entre les communes.

Je suis étonné de constater que le PRL-FDF s'inquiète aujourd'hui des retards en matière de travaux subsidiés alors que, sous la législature précédente, ce parti estimait que le Gouvernement s'organisait en vue de faire passer les dossiers des communes où il comptait des amis politiques. A présent, il considère que c'est l'engorgement de l'administration qui est en cause.

C'est sans doute une bonne nouvelle puisque, si j'ai bien compris M. Draps, le PRL-FDF est prêt à accepter l'idée d'introduire certaines réformes plus que probablement utiles. En effet, plusieurs types de problèmes se posent; M. Draps en a d'ailleurs mis un certain nombre en évidence. Le système est particulièrement lent et finit par s'auto-engorger. Selon les échos recueillis auprès des municipalistes, la bonne technique consisterait à introduire des projets de travaux subsidiés en quantité. Ainsi, comme il s'agit d'une loterie, avec un peu de patience, l'un ou l'autre dossier finit toujours par être accepté! Mais cette façon de procéder aboutit à un engorgement de tout le système. C'est ce qui se passe aujourd'hui.

M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement. — Certaines communes confectionnent des dossiers incomplets dans la perspective d'augmenter le nombre de dossiers qu'elles introduisent.

M. Denis Grimberghs. — Elles viennent ensuite vous trouver en se disant qu'elles n'obtiendront pas tout mais qu'elles peuvent au moins négocier une partie de leurs dossiers.

M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement. — En outre, elles sont confrontées à des problèmes budgétaires.

M. Eric van Weddingen. — Sur ce point technique, je tiens à rappeler que ces dossiers doivent figurer au budget et que le budget doit être approuvé par l'autorité de tutelle. Il n'est dès lors pas possible de procéder à ce genre de manœuvre.

M. Denis Grimberghs. — Vous savez quel est le taux d'exécution des budgets extraordinaires, Monsieur van Weddingen. Quoi qu'il en soit, M. le Ministre-Président ne semble pas me donner tout à fait tort. Mais vous pouvez en discuter ensemble si vous le souhaitez.

M. Eric van Weddingen. — Il possède plus d'informations que moi concernant certaines communes.

M. Denis Grimberghs. — J'ai l'impression que ma perception des choses n'est pas totalement erronée.

Deux conditions doivent être remplies pour agir de la sorte. Tout d'abord, il faut du toupet. M. van Weddingen a peut-être des réserves que d'autres n'ont pas. Il peut aussi demander conseil à M. Draps car, dans sa commune ce système fonctionne bien.

M. Willem Draps. — M. van Weddingen est Echevin du Budget.

M. Denis Grimberghs. — Oui, mais vous êtes Echevin des Travaux. J'en viens à la seconde condition. Ce surcroît de travail, en grande partie inutile, dépend surtout de la capacité des communes à pouvoir disposer d'un personnel suffisant pour «s'amuser» à élaborer des dossiers ou, en tout cas, à remplir du papier.

M. Willem Draps. — Vous ne devez pas tourner cela en dérision! Je vous invite à venir examiner les dossiers sur base desquels nous introduisons les projets et vous pourrez constater qu'il ne s'agit pas de travaux inutiles.

M. Denis Grimberghs. — Vous n'avez peut-être pas entièrement tort, Monsieur Draps. Vous reconnaissez l'existence d'un problème à cet égard, ce qui est plutôt positif. J'ai posé un grand nombre de questions écrites en ce qui concerne le volant de travaux subsidiés octroyé à chaque commune et je reste convaincu que les différences constatées ne proviennent pas de l'importance de leur budget extraordinaire, ni du fait qu'elles ont le bras plus ou moins long auprès de M. Picqué, mais bien de leur capacité à produire un certain nombre de dossiers à l'intention du service des travaux subsidiés. En effet, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, même s'il faut être patient, quelques dossiers finissent toujours par être acceptés.

M. Willem Draps. — Je vous signale qu'en ce qui concerne la commune à laquelle vous faites allusion, c'est-à-dire la mienne, les travaux subsidiés représentent, pour ces deux dernières années, un montant de zéro franc, zéro centime!

M. Denis Grimberghs. — Nous n'allons pas continuer à polémiquer sur ce sujet, manifestement, passionnel. J'attirais simplement votre attention sur l'existence d'un témoin attestant du mauvais fonctionnement de ce système.

La situation contraire existe également. Certaines communes n'introduisent plus de dossiers car elles estiment que le délai dans lequel elles obtiennent une réponse est beaucoup trop long. Ce n'est pas non plus une bonne formule. Par conséquent, je considère que le système doit être modifié. A mon avis, nous sommes d'accord sur ce point.

M. Willem Draps. — Nous sommes effectivement d'accord.

M. Denis Grimberghs. — Un deuxième problème me semble important, celui du PRD, sur lequel je reviendrai d'ailleurs dans le cadre des suggestions formulées au nom de mon groupe.

Il existe un lien entre le PRD et les travaux subsidiés, en tout cas quant aux aspects indicatifs.

M. Willem Draps. — Vous m'avez bien écouté. Je l'ai dit moi-même tout à l'heure.

M. Denis Grimberghs. — Ce lien avec la politique régionale est important. Nous avons un outil, le PRD, dont, à des degrés divers dans cette Assemblée, nous souhaitons l'application. Nous devons dès lors nous organiser pour qu'en matière de travaux subsidiés, les subsides complémentaires soient octroyés aux communes en fonction des priorités que la Région se fixe elle-même. Nous devons nous donner les moyens de modifier le système et je suis particulièrement satisfait que le PRL-FDF se montre aujourd'hui favorable à une telle transformation.

J'en arrive au troisième problème. J'assimile aux travaux subsidiés un système simple comme celui de la dotation complémentaire «propreté publique». Un problème d'information, par rapport aux communes, se pose à cet égard également, quant à l'évolution des moyens dont elles pourront disposer. En plus des travaux subsidiés proprement dits, il faut donc également prendre en considération les dotations complémentaires dans la nécessité d'informer à temps les communes.

Je souhaiterais rappeler un dernier problème: celui des travaux menés conjointement avec la STIB. Comme vous le

savez, Monsieur le Ministre-Président, cette question est posée depuis longtemps.

Encore tout récemment une commune que je connais bien, pour des travaux qui doivent être réalisés par la STIB — laquelle a tout à fait raison de les souhaiter — et qui sont prévus dans le PRD, a passé un accord avec la STIB pour réaliser les travaux de voirie conjoints avec ceux de la STIB.

Le résultat des courses c'est que ces travaux ne sont pas subsidiés car on n'a pas encore trouvé de solution à la problématique des travaux conjoints avec la STIB : il ne sert donc à rien de constituer un dossier de travaux subsidiés. Je vous invite à régler ce petit problème dans le cadre de la réforme. Même s'il y paraît, il ne s'agit pas d'un détail tant au niveau de l'exécution des chantiers, car ce n'est pas agréable pour les riverains de certaines zones de devoir supporter deux fois les mêmes travaux, qu'en termes d'embellissement de l'espace public car cela permet d'avoir une intervention d'ensemble sur l'espace public; vous connaissez bien la problématique.

Nous sommes à la veille d'une modification en la matière, le Ministre-Président ayant annoncé depuis un certain temps qu'il nous soumettrait un projet d'ordonnance à cet égard.

Le PSC est favorable à ce que cette question soit liée à deux problématiques — et cela fera plaisir au Ministre-Président — d'une part, la solidarité entre les communes, en liaison avec le débat d'hier, et, d'autre part, l'intégration des politiques régionales par rapport aux communes, et donc l'application du PRD. Ces deux objectifs doivent être pris en compte. Voici deux suggestions qui permettent de les rencontrer. En premier lieu, il convient de maintenir des taux privilégiés, en les réservant à l'application du PRD.

La Région peut dire à bon droit qu'il y a des taux de base assez aisément accessibles en fonction de procédures que l'on pourrait rendre un peu plus lisibles, mais les taux privilégiés doivent être liés à des objectifs régionaux.

Par ailleurs, il est nécessaire de prévoir des plans pluriannuels en la matière. Certains ont évoqué ici, sous la précédente législature, notamment le Premier Vice-Président de cette Assemblée, la possibilité de conclure des contrats de gestion. Je pense que le Ministre-Président n'était pas tout à fait hostile à cette idée. Je ne sais s'il faut aller jusque là mais il me semble en tout cas qu'il faut tendre vers un système de plan pluriannuel qui n'handicape pas la bonne volonté des communes qui veulent travailler et qui leur permette de planifier leur travail dans le cadre d'un accord ferme avec la Région. Elles doivent pouvoir déterminer quels dossiers elles doivent introduire de manière à ce qu'ils puissent aboutir et ne plus jouer à ce jeu de hasard qui consiste à compter sur la loi des grands nombres pour être certain d'avoir une part dans les travaux subsidiés. (*Applaudissements sur les bancs du PSC.*)

M. le Président. — La parole est à M. Charles Picqué, Ministre-Président.

M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement. — Monsieur le Président, si M. Draps n'a pas tort de soulever certains problèmes, je sais qu'il a une âme inquiète de persécuté ou se prétend tel — il me donne en tout cas l'occasion de faire le point sur ce dossier qui amène parfois certaines discussions de couloir orageuses, telle commune s'inquiète de ne pas voir ses dossiers avancer, d'autres craignent parfois un refus de prendre en compte leurs besoins. Qu'en est-il ?

Comme l'a rappelé M. Grimberghs, la Région n'est pas maître du volume des dossiers de demandes de subsides qu'elle a à traiter.

Des dossiers arrivent de partout et cycliquement, à une époque où la perspective des élections pousse les municipalistes à prendre un certain nombre d'initiatives. Ces demandes ne sont d'ailleurs pas toujours crédibles, tant elles sont mal formulées et mal rédigées dans des dossiers qui exigent une certaine rigueur administrative.

Qu'il s'agisse de projets introduits à l'appui d'une demande de promesse de principe de subsides, des résultats d'adjudication rentrés en vue de la délivrance d'une promesse ferme de subsides, ou qu'il s'agisse de décomptes introduits en vue de la liquidation de subsides, je voudrais qu'il soit acté que la Région enregistre les demandes et y répond dans la mesure des moyens matériels dont elle dispose. Je peux prouver que les pratiques communales ne sont pas irréprochables quant à la confection des dossiers et au retard de transmission des dossiers. Certaines communes transmettent à la tutelle régionale les délibérations du conseil communal plus de deux mois après la séance. Quand on cite des dates en vue d'incriminer la Région, c'est évidemment celles du conseil communal ! Je suis municipaliste depuis un certain temps et, lorsque le conseil communal a pris une décision, je considère qu'il doit la notifier en principe rapidement à la Région. Ce n'est peut-être pas votre cas, mais j'essaie de mettre en avant la globalité de ces pratiques. Indépendamment de ces péripéties administratives, je constate deux tendances lourdes dans le comportement des communes face aux investissements et donc aux demandes de subsides.

D'une part, une recrudescence du nombre de dossiers introduits, y compris de la part des communes traditionnellement les moins actives en la matière.

D'autre part, l'introduction concomitante de plusieurs projets importants au niveau budgétaire, sans un étalement minimum de l'effort à accomplir. Je m'interroge parfois sur la capacité de certaines communes à mener de front autant de projets. Certaines d'entre elles semblent se donner bonne conscience en transmettant un grand nombre de dossiers à la tutelle mais sans donner la preuve de leur capacité à accomplir ces projets. Je vous rappelle que cette tendance est très présente dans la pratique communale ces dix dernières années. C'est le cas, par exemple, en rénovation urbaine. Lorsque la législation des périmètres de rénovation était appliquée, de nombreux crédits tombèrent en annulation à la Région parce que les communes avaient introduit des dossiers mais ne poursuivaient pas l'effort à accomplir. Pour se donner bonne conscience, elles arguaient à leur population d'avoir demandé de l'argent à la Région qui ne leur avait rien donné. La Région est alors rendue responsable du désastre urbanistique.

Assez d'hypocrisie de la part des municipalistes qui rendent la Région responsable de leurs fautes et de leur incompétence ! Je le dis clairement ici, même si mes propos ne visent pas M. Draps personnellement.

M. Guy Vanhengel. — Des noms !

M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement. — Vous les trouverez facilement car vous les connaissez bien.

De heer Walter Vandenbossche. — Kunt u de namen noemen van de gemeenten die er niet bij betrokken zijn ?

De heer Guy Vanhengel. — Dat is ook een goed voorstel.

M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement. — Saint-Gilles ! (*Sourires.*) Il est évident qu'il est très hypocrite de faire porter à la Région la responsabilité de certains retards ou d'une absence de liquidation des subsides dans

certains cas. Ces dernières années, nous pouvons nous réjouir de constater que les communes transmettent plus de dossiers bien ficelés et conformes à notre attente. Cela manifeste l'intérêt croissant des communes pour la mise en valeur de l'espace public. En effet, une certaine culture urbaine était absente dans le passé, mais apparaît aujourd'hui, suite aux campagnes de sensibilisation menées par les uns et les autres, et une prise en compte de la volonté des habitants de voir leur environnement revalorisé.

Je suis content de cette situation, même s'il va falloir y adapter notre politique. Nous devons y voir les prémisses intéressantes d'une collaboration des communes à la mise en œuvre du Plan régional de développement que MM. Draps, Grimberghs et Debry ont évoqué. Je me réjouis de constater que chaque fois qu'il est fait appel à des politiques cohérentes dans cette Région et au Gouvernement, le PRD est cité comme fil conducteur de nos initiatives.

M. Denis Grimberghs. — Que vive le PRD !

M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement. — Mais il faut l'aimer pour lui-même, et pas seulement comme un instrument pour introduire de la zizanie au sein du Gouvernement.

M. Denis Grimberghs. — Mais existe-t-il encore ?

M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement. — Oui, vous le savez, je vous ai répondu hier.

Le budget des travaux subsidiés comprend deux types de subsides : ceux octroyés en vertu de l'arrêté du Régent, vous en avez parlé, Monsieur Draps, et ceux affectés à la rénovation des trottoirs.

Sur base d'une estimation réalisée le 7 juin, pour ces deux allocations de base, en 1996 mon administration devra étudier 164 dossiers différents d'octroi de subvention, promesses de principe et promesses fermes confondues. Le montant total des subsides est estimé à 1,145 milliard.

Il y a certainement du vrai dans ce que vous avez dit, mais permettez-moi de ne pas être tout à fait d'accord sur les délais que vous avez cités. Ne soyons pas hypocrites, M. Draps. Entre la Région et Woluwe-Saint-Pierre, première commune à bénéficier de subsides, les relations étaient au beau fixe et se sont dégradées après le débat sur l'IPP. Je concède que c'était un fameux débat, qui avançait des besoins et des priorités autres dans certaines communes, alors qu'il était difficile de satisfaire toutes les demandes de Woluwe-Saint-Pierre.

Il faudra objectiver les décisions d'octroi des subsides. Woluwe-Saint-Pierre n'a pas été vraiment délaissée et ne l'est pas davantage pour 1995. Les chiffres indiquent des promesses fermes de subsides en 1995 pour Woluwe-Saint-Pierre de 22 millions, 36 millions pour Ixelles, 38 millions pour Uccle, 34 millions pour Molenbeek, 28 millions pour Etterbeek, 23 millions pour Saint-Gilles et 10 millions pour Ganshoren.

A la moitié de l'année, 70 dossiers sur les 164 de 1996, ont été traités. C'est un bon rythme de travail. On est loin d'une situation administrative incontrôlée. Les demandes dépassent cependant largement les crédits d'engagement inscrits au budget, qui a suivi lentement l'accroissement de ces demandes. Nous sommes devant un problème de budget pour l'année 1997. Je compte sur des alliés objectifs dans toutes les familles politiques pour que nous puissions, au sein de la majorité, nous accorder sur des priorités. Et il y en a en matière de travaux subsidiés.

Notez que cet écart entre les crédits disponibles et les demandes a toujours existé, mais une accélération très visible apparaît à présent.

Je tiens à rappeler que, durant la précédente législature et jusqu'aujourd'hui, toutes les demandes recevables introduites par les communes ont été satisfaites, même si, parfois, les promesses fermes de subventions étaient reportées sur l'année budgétaire suivante, faute de crédits disponibles.

Qu'il y ait des retards, je l'admets, mais ils sont davantage liés à la liquidation des budgets qu'au traitement administratif des dossiers. Compte tenu de ces retards dans l'octroi des promesses de subsides, mon administration a fait preuve de beaucoup de souplesse dans l'octroi d'autorisations exceptionnelles de commencer les travaux; elle a fait face aux situations d'urgence, notamment à celles dues à la caducité des permis d'urbanisme, que vous avez évoquée.

Vous me dites que les crédits d'engagement actuellement inscrits au budget sont insuffisants pour couvrir les demandes. J'en conviens.

La croissance des demandes de subsides doit cependant être mise en parallèle avec l'en-cours important en matière de travaux subsidiés. Il serait en effet inutile de continuer à promettre des subsides que la Région aurait de plus en plus de difficultés à liquider. Des choix s'imposent donc.

Pour les deux allocations de base dont je viens de parler — travaux selon l'arrêté du Régent et rénovation des trottoirs —, l'en-cours s'élevait à 897 millions au 31 décembre 1995.

Cette situation résulte notamment de l'absence de suivi par les communes quant à la transmission des documents nécessaires à la liquidation des subsides. C'est un autre problème : la liquidation des subsides ne peut se faire que sur la base de dossiers justificatifs.

Afin d'assainir cette situation, j'ai demandé à l'administration d'établir un inventaire exhaustif des dossiers « dormants », en vue d'annuler les engagements qui alourdissent inutilement le budget des travaux subsidiés et peuvent handicaper ceux qui se montrent plus rigoureux quant à la présentation de leurs dossiers à la Région.

Ce ne sont pas moins de 142 millions de subsides promis et engagés qui seront incessamment annulés, faute de pouvoir en assurer la liquidation du fait du non-respect des procédures par les communes. Cet indispensable travail de bénédictin au sujet des dossiers laissés en l'état par les demandeurs, parfois depuis 1982, a considérablement ralenti le traitement des nouveaux dossiers durant le premier semestre de cette année.

Maintenant que ce travail a été accompli, que l'on va pouvoir annuler ce montant déjà important, je solliciterai un ajustement raisonnable des crédits d'engagement pour 1996, afin de faire face aux demandes.

Compte tenu de l'augmentation des demandes et de la limitation des crédits, vous comprendrez qu'il ne m'est plus possible d'octroyer les subsides au fur et à mesure du traitement des dossiers par l'administration, sans souci d'assurer une répartition équitable des crédits disponibles entre les communes; mais c'est un autre problème.

Avant cela, je parlerai des plans quinquennaux de rénovation des voiries piétonnes, initiés en 1989. Deux remarques s'imposent :

1. Un plan quinquennal, comme son nom l'indique, concerne cinq années; c'est-à-dire que, depuis 1989, l'ensemble des demandes de subsides liées à l'exécution de ces plans aurait dû, pour le moins, être transmis à la Région, ce qui n'est absolument pas le cas.

Je peux vous garantir que toutes les communes qui ont mis en œuvre leur plan avec la régularité voulue ont reçu ou rece-

vront à très court terme — c'est le cas notamment de Woluwe-Saint-Pierre — l'intégralité des subsides promis. On établit des plans quinquennaux pour les trottoirs, on se dit performant, mais il n'y a pas de suivi : c'est inacceptable.

Donc, Monsieur Draps, vous êtes non seulement victime des mauvaises humeurs qui ont parfois marqué nos relations, mais aussi d'une accumulation de dossiers mal présentés, intraitables, qui bloquent les budgets au détriment des communes parfaitement en ordre. En revanche, nous verrons tout à l'heure quelles sont les priorités et s'il faut introduire des paramètres, objectifs, liés au PRD, dans la répartition des subsides.

2. Si, pour les premiers dossiers introduits dans le cadre des plans quinquennaux, l'état de vétusté des trottoirs justifiait largement leur rénovation au sens du prescrit réglementaire en vigueur, il m'a fallu constater qu'au fil du temps, l'utilisation des subsides régionaux — je le rappelle : 90 pour cent du coût des travaux —, avait quelque peu changé. Les travaux étant couverts à concurrence de 90 pour cent, comment est-il possible qu'un municipaliste ne saisisse pas une telle occasion et pousse l'outrecuidance jusqu'à reprocher à la Région de ne pas liquider les subsides, alors qu'il n'a pas présenté des dossiers conformes ? C'est faire preuve d'un fameux cynisme. Il faut que les électeurs de cette commune sachent que les municipalistes qui parlent ainsi de la Région cherchent évidemment un bouc émissaire ; c'est tout.

M. Denis Grimberghs. — Donnez des noms !

M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement. — Que constatons-nous ?

Dans les premières années, il est vrai que les dossiers présentés par certaines communes portaient sur des trottoirs vraiment en mauvais état, qui correspondaient donc aux critères repris dans la réglementation.

Aujourd'hui, je constate que des subsides sont sollicités pour rénover des trottoirs encore en bon état. Il n'est pas possible d'octroyer des subsides à certaines communes pour améliorer légèrement des trottoirs tout à fait acceptables et de devoir en refuser pour des voiries piétonnes fort dégradées. Il faut donner priorité aux urgences.

D'ailleurs, Monsieur Draps, nous ne serons peut-être pas tout à fait d'accord : je ne suis pas sûr que vous ne soyez pas un grand perfectionniste des voiries piétonnes et il faut se montrer extrêmement prudent.

M. Willem Draps. — Je peux vous inviter à venir voir les trottoirs.

M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement. — Je crois qu'on ne pourra pas poursuivre longtemps dans cette voie si l'on veut que chaque commune bénéficie de ces subsides pour les trottoirs. Il ne me paraît pas facile de maintenir un taux de 90 pour cent, qui s'imposait quand il fallait consolider la rénovation de certains quartiers. Si certaines communes ne l'ont pas fait dans le délai donné, tant pis pour elles. Mais le taux de 90 pour cent est trop élevé.

M. Willem Draps. — C'est « déresponsabiliser » les communes.

M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement. — Tout à fait.

La réforme que je vous présenterai à la rentrée, qui fait partie d'un tout, j'en conviens, tiendra compte de taux d'aide plus raisonnables que celui qui est actuellement en vigueur, lequel

s'apparente davantage à un cadeau qui « déresponsabilise » certains municipalistes. Le taux normal, historique, de 65 pour cent me semble être bon ; il reste un adjuvant et un stimulant significatifs, qui responsabilisent encore la commune.

J'en terminerai par la garantie dont devraient disposer les communes de recevoir les autorisations, les promesses de subsides et, finalement, les subsides eux-mêmes, dans un délai raisonnable, fixe et prévisible.

Cette garantie, importante à mon sens, ne peut pas être assurée dans le cadre du dispositif réglementaire actuel, pour des raisons déjà évoquées. Elle constitue donc l'un des objectifs de la réforme des travaux subsidiés : cette garantie dont vous avez parlé, qui assure une prévisibilité dans le temps, se retrouvera ainsi dans le projet.

Je m'adresse à M. Debry, car il a évoqué, à juste titre, le PRD. D'ailleurs, M. Draps l'a fait aussi, j'en conviens. Il serait évidemment insupportable de mettre sur le même pied tous les besoins et toutes les demandes exprimées ; il faudra nous montrer logiques avec nous-mêmes : un plan régional fixant des priorités et des urgences existe. Il faudra lier la pratique des travaux subsidiés à l'application du PRD et de ses directives. C'est clair.

L'idée de base, que je ne développerai pas encore, introduit bien sûr des taux privilégiés en fonction des priorités du PRD.

Nous nous trouvons donc dans une phase d'éclaircissement :

— certains engagements, qui n'ont plus de raison d'être, doivent être annulés ;

— les taux doivent être modifiés ;

— la référence au PRD doit être introduite dans la procédure d'octroi des travaux subsidiés ;

— après toutes ces mesures, les crédits seront peut-être encore trop modestes et cela fera partie de la discussion budgétaire ;

— il serait souhaitable d'introduire les efforts consentis par les communes dans des plans pluriannuels, ce que la réforme a prévu.

Donc, tout n'est pas aussi noir que vous l'avez dit, mais pas aussi blanc qu'on pourrait l'espérer, j'en conviens. Une dernière fois, je tiens à dire que de lourdes responsabilités pèsent aussi sur les pouvoirs communaux. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Draps.

M. Willem Draps. — Monsieur le Président, tout d'abord, je remercie le Ministre-Président pour sa réponse très complète qui m'a définitivement rassuré quant à sa parfaite connaissance de ce dossier qui entre dans ses attributions.

Le Ministre-Président a reconnu que les crédits d'engagement étaient effectivement insuffisants. J'en prends note. Il semble conscient des problèmes importants que pose pour les communes notamment la caducité des permis d'urbanisme. A ce propos, j'ai quelques solutions à proposer.

Je n'ai pas voulu un instant ramener ce débat au cas d'espèce de ma commune. Effectivement, le problème de la répartition équitable entre les communes de crédits cinq ou six fois inférieurs aux demandes actuellement formulées, nécessite, d'une part, l'augmentation des transferts vers les communes au sujet des travaux subsidiés et, d'autre part, la détermination de critères réellement objectifs pour la répartition de ces travaux subsidiés.

A cet égard, en ce qui concerne les voiries, chacun sait que l'usure d'une voirie est fonction du poids du charroi qui y circule. Il y a effectivement une progression assez impressionnante entre la charge d'un véhicule à l'essieu et l'usure que celui-ci cause à une voirie. Il est évident que les voiries parcourues par des lignes régulières d'autobus de la STIB, que ce soit à Uccle ou à Saint-Josse, s'usent beaucoup plus vite que d'autres.

Il serait donc logique qu'un des critères objectifs retenus tiennent compte du fait que la société de transports régionaux est le premier facteur d'usure d'une série de voiries et qu'en général le choix des gens d'habiter le long de telle ou telle voirie n'est pas fonction du passage d'un autobus. En général, on préfère que le bus passe à proximité de chez soi, plutôt que devant chez soi. Il est clair que cet élément est objectif et qu'il faudra en tenir compte lors de la détermination des critères de subsidiation en matière de travaux de voirie.

Voilà ce que je voulais ajouter à la réponse du Ministre-Président qui a été très précise.

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

INTERPELLATION DE M. ALAIN ADRIAENS A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA RENOVATION, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE, CONCERNANT «LE PROJET DU GOUVERNEMENT CONCERNANT L'INCINÉRATEUR D'ORDURES MÉNAGÈRES»

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER ALAIN ADRIAENS TOT DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, RENOVATIE, NATUURBEHOUD EN OPENBARE NETHEID, BETREFFENDE «DE PLANNEN VAN DE REGERING VOOR DE HUISVUILVERBRANDINGSOVEN»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens pour développer son interpellation.

M. Alain Adriaens. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, au cours du mois de juin la presse nous a appris que le Gouvernement avait enfin défini son choix en ce qui concerne le système de lavage de fumées qui devrait équiper, pour le 1^{er} décembre 1996, l'incinérateur d'ordures ménagères régional, situé à Neder-over-Heembeek. L'investissement, comme Ecolo l'avait annoncé depuis longtemps, se montera à environ 1,5 milliard de francs et non pas 1 ou 1,2 milliard comme annoncé par le Gouvernement. Mais étant donné les discordances existant dans la presse, le Ministre devrait me préciser quel est le montant exact. Mais cette nouvelle s'est doublée de la confirmation d'un projet que l'on voyait se profiler depuis longtemps: pour financer ces très coûteux travaux, le Gouvernement a décidé de créer une société d'économie mixte qui rachètera l'incinérateur à la Région et reprendra la concession actuellement octroyée à la SIOMAB.

De telles décisions ont des implications financières, économiques et environnementales très importantes. Elles justifient

amplement que le Ministre de l'Environnement nous donne des explications un peu détaillées sur tout le montage financier ainsi imaginé. Nous sommes en effet ici au cœur même de la problématique environnementale. Souvent, le Ministre, interpellé par ECOLO sur sa politique environnementale, se montre quelque peu susceptible et affirme connaître aussi bien que nous les impératifs que recouvre une politique écologique responsable. C'est sans doute vrai, Monsieur le Ministre, mais puisque tous affirment avoir plus ou moins pris conscience des nécessités qu'implique la préservation d'un environnement de qualité, la vraie question qui se pose aujourd'hui est: «comment financer la réparation des dégâts engendrés par une société industrielle souvent hypnotisée par les mirages du productivisme?».

Et le débat subséquent est alors: les pouvoirs publics, qui ont des moyens budgétaires limités, vont-ils devoir céder ou déléguer leurs prérogatives à des groupes privés qui, eux, ayant des moyens financiers énormes, sont prêts à investir dans les divers systèmes de dépollution et de gestion des nuisances environnementales? La question n'est pas sans intérêt car nous savons tous que les finalités des pouvoirs publics et des groupes privés ne sont pas identiques. Les pouvoirs publics doivent prendre en compte l'intérêt général et plus particulièrement la protection de la santé de la population. Les groupes privés doivent assurer la rentabilité de leurs entreprises et rétribuer le mieux possible les financiers qui acceptent d'investir leurs capitaux dans un secteur apparemment juteux: la protection de l'environnement.

Le débat bat son plein en Commission de l'Environnement puisque nous discutons de l'accord interrégional relatif aux emballages par lequel les trois Régions délèguent la prise en charge des déchets d'emballages à un opérateur privé agréé moyennant le droit pour celui-ci de prélever sur les consommateurs une taxe privée, dénommée écoredevance. Il y a une évolution certaine. Dans les secteurs de l'épuration des eaux ou de l'incinération, les grandes manœuvres financières battent aussi leur plein avec des appétits évidents. Les travaux publics routiers étant en diminution, les grands groupes se reconvertissent dans la protection de l'environnement. Electrabel, Lyonnaise des Eaux, Générales des Eaux, avec une multitude de filiales, se disputent rudement le marché. Mon interpellation de ce jour essaiera donc d'éclaircir les modalités selon lesquelles va être attribué le très intéressant marché de l'incinération des 500 000 tonnes annuelles de déchets ménagers bruxellois.

Une première information à posséder est celle de la valeur de notre patrimoine régional. Je demande donc au Ministre de bien vouloir me dire quel est le montant total des investissements, y compris ceux de l'Agglomération de Bruxelles qui furent nécessaires pour la construction de l'incinérateur de Neder-over-Heembeek?

Plus précisément, le Ministre veut-il bien me donner le montant des divers emprunts contractés pour la réalisation de l'incinérateur, le montant des remboursements, capital et intérêts, avec la précision des montants qui restent éventuellement encore à rembourser?

La connaissance de la valeur du coûteux outil qu'est l'actuel incinérateur est préalable pour juger de la pertinence des conditions de sa cession à la société mixte en voie de constitution.

Déjà aujourd'hui, la Région a confié la gestion de l'incinérateur à un groupe privé. Puis-je dès lors demander au Ministre de me rappeler les termes exacts de la convention qui lie aujourd'hui la Région de Bruxelles-Capitale à la SIOMAB, gestionnaire de l'incinérateur?

Le coût de l'incinération ne se limite pas à l'investissement de départ mais les frais de fonctionnement sont également très lourds. Le Ministre peut-il dès lors me dire quels sont les montants qui furent versés ces trois dernières années par la

Région à la SIOMAB dans le cadre de la convention précitée, avec le détail des postes ?

Aujourd'hui, on nous annonce un bouleversement des données par la création d'une société d'économie mixte qui générera non seulement le nouveau lavage des fumées mais également toute l'incinération. La question qui se pose est de savoir si le Gouvernement bruxellois peut négocier librement étant donné que la convention qui lie actuellement la Région à la société SIOMAB existe et qu'elle ne peut être rompue aussi facilement puisqu'il faut l'accord de l'acteur privé. Or, on sait que la SIOMAB qui était autrefois la succursale de la Générale de Chauffe est aujourd'hui filiale de WATCO, société elle-même contrôlée via Tractebel par Electrabel, qui comme par hasard est celui dont on annonce qu'il sera le partenaire de la Région dans la société mixte en préparation. La Région n'a donc pas été libre de choisir n'importe quel opérateur, ce qui représente évidemment un handicap.

Le Gouvernement annonce qu'il a retenu la firme française Lab pour la construction du système de lavage de fumées. Cela représente un investissement de près de 1,5 milliard. Quelle part la Région compte-t-elle prendre dans le milliard et demi nécessaire pour financer les travaux ? Le Ministre peut-il nous fournir le tableau des emprunts nécessaires ? Ou alors, sera-ce le partenaire privé qui avancera l'argent mais, évidemment, moyennant des remboursements étalés dans le temps, par exemple au prorata des quantités de déchets incinérées. L'association avec le privé qui, au départ, peut paraître avantageuse, doit s'évaluer à long terme en tenant compte de toutes les clauses d'une convention. C'est le détail de ces clauses que je voudrais connaître par cette interpellation.

Quittant le fort important domaine économique-financier, j'en viens à des questions techniques sur le système de lavage des fumées retenu. Le Ministre peut-il donner des précisions sur le système de lavage des fumées retenu ? En particulier, veut-il bien me dire :

Quelles sont les quantités de déchets solides que produira annuellement le système de lavage retenu ?

Un système d'épuration des eaux résiduaires est-il prévu ? Dans l'affirmative, quelle sera sa capacité et ses caractéristiques ?

Quel est le coût annuel de fonctionnement que l'on prévoit pour le système retenu ?

Enfin, sachant que la directive européenne impose l'épuration des fumées pour le 1^{er} décembre 1996, nous savons déjà que la Région bruxelloise sera en infraction à cette date. Se pose la question de savoir pendant combien de temps nous resterons en infraction. Dans une question précédente, le Ministre avait parlé du mois de mai 1997 pour la mise en œuvre du système de lavage de fumées. Mais cette date paraît déjà fort optimiste puisque nous en sommes seulement au stade des montages financiers qui doivent permettre le démarrage des travaux. Puis-je espérer de la part du Ministre une date réaliste de mise en activité du lavage des fumées sur l'incinérateur de Neder-over-Heembeek ?

J'espère que le Ministre répondra avec franchise aux questions ici posées. J'espère également que mes Collègues confirmeront qu'eux aussi se préoccupent de décisions qui déterminent l'avenir de la Région dans les années à venir. Si l'on se rappelle que les investissements pour l'épuration des eaux sont estimés à 30 milliards, que l'on vient de décider en quelques semaines des investissements de 512 millions pour Bruxelles-Recyclage, Bruxelles-Papier et Bruxelles Compost et 1 milliard et demi pour le lavage des fumées de l'incinérateur, on peut réaliser que la gestion de l'environnement de la dette cumulée qu'elle va générer prendront la place demain de celle des transports publics. Lors de l'examen des budgets, les commissaires

de la Commission des Finances, et les conseillers s'inquiètent à propos des dettes de la STIB, mais je pense que dans quelques années, nous devrions faire face à des dettes cumulées tout aussi lourdes en matière d'environnement.

Ce n'est pas sans raison que les écologistes prônent la prévention depuis des années parce que si réparer est possible, cela a un coût énorme que nous appelons la dette écologique cachée mais qui commence à apparaître de plus en plus au grand jour. Le 1,5 milliard que nous devons investir pour diminuer la nocivité de l'incinérateur de Neder-over-Heembeek est le début du remboursement de cette dette écologique, autrefois cachée. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

M. le Président. — La parole est à M. Romdhani.

M. Mahfoud Romdhani. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, comme notre Collègue M. Adriaens, j'ai moi aussi lu vos déclarations à la presse, Monsieur le Ministre de l'Environnement, à propos du financement du système de lavage des fumées de l'usine d'incinération destiné à respecter les normes européennes en la matière.

Avant d'aborder la question du financement, je voudrais marquer mon sentiment de satisfaction sur le choix du procédé technique car il est, comme vous l'avez déclaré, le plus performant, le plus « vert », mais le plus cher aussi. Je comprends toutefois que pour avoir la qualité, il faut payer le prix.

A ce stade, je me réjouis que vous ayez abandonné toute solution rejetant de l'eau dans la Senne car cela aurait posé d'autres problèmes.

Techniquement, le Gouvernement a fait le bon choix, pas de rejet d'eau, aucun dégagement d'éléments nocifs tels que métaux lourds, chlore, acides, etc.

Jusque là, je comprends et je suis tout à fait d'accord avec vous.

Mais, dans la même presse, j'ai aussi pu prendre connaissance de votre proposition de créer une société d'économie mixte, contrôlée prioritairement par le secteur public. L'avantage de ce type de financement étant, selon vos propos, de ne pas alourdir la charge fiscale pour les Bruxellois.

Si je vous entends bien, vous allez demander à un groupe privé de devenir le partenaire de la Région, actuel propriétaire de l'usine d'incinération.

Selon vos déclarations, Monsieur le Ministre, ce mode de financement permettrait de ne pas recourir à l'impôt. Mais alors comment s'effectuerait le montage financier dans un tel partenariat ?

Dans le cas où ce montage financier consisterait à vendre une partie de l'usine au privé, pouvons-nous avoir la certitude que les sommes ainsi dégagées seraient réinvesties dans des dépenses patrimoniales et non absorbées dans des dépenses de fonctionnement ? Je vous serais reconnaissant de nous éclairer à ce sujet.

En effet, indépendamment de la piste que je viens d'évoquer, je ne vois pas comment un investissement en provenance du privé, en lieu et place d'un apport de capitaux en provenance de l'impôt, ne conduirait pas inévitablement, même à moyen terme, à un alourdissement de la charge pour les Bruxellois.

Avez-vous l'intention d'autoriser la société mixte à financer le système de lavage des fumées via une augmentation des coûts d'incinération, laquelle se répercuterait automatiquement sur le budget de l'Agence régionale Bruxelles-Propreté ? Si tel est le cas, ne seriez-vous pas contraint d'augmenter le budget de

l'Agence régionale ou de réduire les services qu'elle peut offrir avec toutes les conséquences que cela comporterait en terme d'emploi ?

Je pense notamment au service commercial, dont l'augmentation des recettes est pourtant encouragée par le Ministre des Finances. Ne craignez-vous pas qu'en perdant la propriété de l'incinérateur, l'Agence Bruxelles-Propreté ne perde ses clients au bénéfice de la société mixte ?

Vous vous défendez d'alourdir la charge fiscale. Mais au cas où cette piste devrait être envisagée, même à moyen terme, vos services ont-ils déterminé le montant de l'augmentation de la taxe régionale et la date à laquelle elle devrait être appliquée ?

Une telle augmentation affecterait-elle également les contrats d'abonnements souscrits par les commerçants et les entreprises pour l'enlèvement de leurs déchets et les redevances payées par les communes pour l'utilisation de l'incinérateur ? Quel serait le montant de la dépense par rapport à un financement via la société mixte ?

Dans l'hypothèse où une augmentation de la taxe régionale et des redevances d'accès à l'incinérateur s'avérerait malgré tout indispensable, nous ne voyons alors pas l'utilité d'une privatisation partielle; nous y sommes extrêmement réticents, voire opposés.

Enfin, je tiens également à rappeler que cette proposition de privatisation de l'usine d'incinération n'est pas reprise dans la déclaration gouvernementale alors que la mise en place d'une filiale de Bruxelles-Propreté constituée en société d'économie mixte, chargée du tri et du recyclage, y est énoncée; mais dans ce cas-ci, le coût de l'opération sera couvert par le secteur privé via FOST+.

Je remercie Monsieur le Ministre des réponses qu'il pourra me fournir. (*Applaudissements sur les bancs socialistes et ECOLO.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Gatz.

De heer Sven Gatz. — Mijnheer de Voorzitter, begin dit jaar, meer bepaald eind januari begin februari, was het nog volkomen onduidelijk of de drie verbrandingsovens in Neder-over-Heembeek op korte termijn een rookgaswassingsinstallatie zouden krijgen. De overlegcommissie van de stad Brussel vroeg immers een bijkomend milieueffectenrapport en het was op dat ogenblik ook nog niet duidelijk of men zou opteren voor een natte, dan wel voor een droge rookgaswassing. Ook over bepaalde andere aspecten waren er nog vragen.

Inmiddels tikte de klok verder. Er was en is de Europese richtlijn die bepaalt dat de gewestelijke verbrandingsoven op 1 december 1996 met een bijkomend rookbehandelingssysteem uitgerust moet zijn. Belangrijker is echter dat de schadelijke uitstoot van de oven hoofdzakelijk terecht komt in Neder-over-Heembeek en de omliggende gemeenten. Het is dus zeker niet overdreven te spreken van een ernstig probleem voor de volksgezondheid in dit deel van Brussel.

Het deed ons genoegen te vernemen dat de regering begin mei besliste om de rookgaswassing te installeren. De nieuwe installatie zou beantwoorden aan de versterkte Europese normen die verder gaan dan die bepaald in de vermelde richtlijn. Bovendien werd gekozen voor een systeem zonder lozing van vloeistoffen, wat goed is voor de al erg geplaagde Zenne. Dat het door de overlegcommissie gevraagde milieueffectenrapport terzijde werd geschoven en dat voor een natte in plaats van een droge rookgaswassing werd gekozen, neem ik er graag bij.

In de beste der werelden had men alles wellicht nog beter kunnen oplossen, maar we leven nu éénmaal in een gewone

wereld, ook wel omschreven als het Brussels Hoofdstedelijke Gewest.

De Volksunie-fractie is tevreden met deze pragmatische en doordachte beslissing. Ik neem aan dat dit ook het geval is voor het merendeel van de omwonenden en voor de raadsleden. Wel sluit ik mij aan bij het verzoek om meer informatie dat Collega Adriaens hier formuleerde, met drie concrete vragen.

De hamvraag is natuurlijk dezelfde als deze die ik op 15 februari in een mondelinge vraag aan de Minister stelde. Hoelang zal het duren vooraleer de rookgaswassing geïnstalleerd zal zijn en wanneer treedt het systeem in werking ? Ik zou het appreciëren indien de Minister minstens een benaderend antwoord zou geven.

In het rapport nummer twee van december 1994 van het Brussels Instituut voor Milieubeheer met betrekking tot de uitvoering van het plan inzake de preventie en het beheer van afvalstoffen in het Brusselse Hoofdstedelijke Gewest (van december 1994) werd gesteld dat de rookgaswassingsinstallatie één miljard zou kosten en de exploitatie tweehonderdvijftig miljoen per jaar. Ik verneem nu dat de kostprijs op 1,5 miljard wordt geraamd. Betekent dit dat ook de jaarlijkse som voor de uitbating verhoogt, zo ja, met hoeveel ?

Een derde vraag is eerder technisch. Er zijn drie verbrandingsovens in Neder-over-Heembeek. Hoelang zal het duren om in een oven een rookgaswassingsinstallatie aan te brengen ? Zal dit geen problemen met zich brengen voor de afvalverwerking ? Welke oplossing wordt hier overwogen ?

Ik dank de Minister bij voorbaat voor zijn antwoord op mijn vragen. Vooral op mijn eerste vraag verwacht ik een bemoedigend antwoord. (*Applaus.*)

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre.

M. Didier Gosuin, Ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais tout d'abord remercier les différents intervenants des questions qu'ils ont posées sur cet incinérateur. Selon mon habitude, je répondrai très clairement, de manière détaillée, au risque d'ennuyer les uns et les autres par des réponses très techniques, puisque les questions posées sont d'ordre technique. Je fournirai des chiffres précis au franc près, ainsi que des sommes en termes de quantités de matériaux rejetées. Bref, je compte parcourir l'ensemble des questions qui ont été formulées.

Pour se conformer aux normes de la directive européenne existante, l'incinérateur régional doit être équipé d'un traitement complémentaire des fumées. J'aurais tendance à dire que même si cette directive n'existait pas, l'incinérateur devrait être équipé de ce dispositif, et ce pour des raisons de santé publique. Ce que nous demandons aux autres, nous devons l'exiger de nous-mêmes.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'investir dans un équipement qui, sur le plan technologique, est actuellement le plus performant sur le marché mondial. Dès lors, nous répondrons dès aujourd'hui à des normes plus sévères que celles imposées par la directive. En voici un exemple: alors que la directive européenne ne prévoit aucune obligation en matière de dioxines, nous les prendrons déjà en compte. Cela me paraît un point significatif et, comme l'a dit M. Romdhani, bien évidemment, cela coûte plus cher. Il n'y a pas de miracle, et je n'ai d'ailleurs pas la prétention de faire croire aux miracles en matière environnementale.

Nous anticipons donc aujourd'hui des normes qui, un jour ou l'autre, entreront en application. Je ne me fais pas d'illusion sur

ce point, et je pense qu'il est utile que l'Europe élabore une nouvelle directive qui prenne en compte, notamment, les dioxines. Nous anticipons, et ce sera incontestablement une amélioration notable des performances actuelles de nos installations.

Pour ce qui est du coût des investissements, les intervenants ont cité à plusieurs reprises le montant de 1,5 milliard. Je pense qu'il s'agit d'une erreur de lecture. En réalité, il s'agit de 1,055 milliard. Certains semblent avoir omis un zéro dans la lecture de ce chiffre. Je confirme donc qu'il s'agit bien d'un milliard 55 millions, montant qui est d'ailleurs mentionné dans les documents que j'ai communiqués, documents résultant de l'adjudication.

Se pose alors le problème du financement. Quelles sont les pistes? Evidemment, on peut tenter de trouver 1,055 milliard dans le budget régional. Je reconnais avoir essayé de demander à mes Collègues de me donner ici ou là 200 millions, dans le but de réunir 1,055 milliard. Certes, il eût été possible d'augmenter considérablement l'impôt pour couvrir les coûts d'investissements et d'amortissements. Était-ce la solution la plus raisonnable, alors qu'objectivement, il existe d'autres solutions financières ou économiques qui ne mettent pas en cause le principe premier selon lequel ces installations sont la propriété des pouvoirs publics, lesquels doivent donc rester maîtres des opérations?

Monsieur Romdhani, je suis loin d'être quelqu'un qui parle beaucoup de privatisation. Sur ce débat-là, ce n'est pas vraiment moi que l'on a entendu ces dernières années. Je ne peux donc pas être soupçonné d'être «privatiseur». Je pense qu'il existe d'autres expériences et, dans ma naïveté, je regarde ce qui se fait ailleurs, notamment, au niveau fédéral. Je tente d'améliorer et de garantir un ancrage public fort, un ancrage à 60 pour cent. Cependant, j'ai dit qu'il s'agissait d'une piste et, personnellement, je n'exclus pas d'autres pistes. Que devons-nous faire? Choisir la meilleure solution environnementale, ce que nous avons fait, et choisir maintenant la meilleure solution technique et la meilleure solution financière pour les Bruxellois. Car ces derniers ne comprendraient pas que nous levions des impôts, tout simplement parce que nous ne faisons pas preuve d'imagination. Nous devons donc chercher sur le marché financier les solutions les plus adéquates, dans l'intérêt des Bruxellois et des Bruxelloises. Je vous avoue suivre la piste de la société d'économie mixte, parce qu'elle est implicitement inscrite dans la déclaration de Gouvernement. Ce que l'on autorise pour le recyclage du papier ne peut être scandaleux pour le traitement des fumées, dès le moment où je précise qu'il faut garder, selon moi, un ancrage public fort, ce qui me semble être le cas d'un ancrage public de 60 pour cent.

Peut-être y a-t-il d'autres solutions? Nous y réfléchissons et nous consultons actuellement certains opérateurs financiers pour, éventuellement, dégager d'autres solutions qui permettraient, évidemment, de ne pas aliéner notre patrimoine. Bien entendu, si ces autres solutions sont plus profitables sur le plan financier, il serait irresponsable de dilapider le patrimoine. Cela me paraît être une évidence. Quel est le père de famille qui agirait autrement? Or, je n'entre pas dans un débat idéologique, mais dans un débat de bon père de famille. Nous avons un patrimoine, nous avons des techniques financières, nous avons des budgets qui sont ce qu'ils sont. Nous avons aussi des priorités sociales qui sont ce qu'elles sont. Nous devons donc tenir compte de tout cela, ce qui m'impose de suivre toutes les pistes, notamment celle de la société d'économie mixte.

Nous avons entamé un certain nombre de consultations. Celles-ci sont en cours depuis quelques jours. Nous contactons des sociétés industrielles, des sociétés financières, des sociétés financières et industrielles, et nous verrons ce qui en sortira.

Je mène la consultation la plus large sur les scénarios les plus étendus. Je vous en donne la garantie.

Je pense avoir répondu à vos craintes, Monsieur Romdhani, craintes que je partage personnellement. Comme je l'ai dit, ce n'est pas pour moi un débat idéologique, je pense qu'avant de recourir à la solution de facilité à laquelle, hélas, les pouvoirs publics belges font trop souvent appel pour boucler leur budget, il faut faire preuve d'imagination et épuiser tout le sujet avant de se lancer dans l'une ou l'autre piste.

Venons-en maintenant à des questions plus précises.

Au risque d'assoupir certains membres de l'Assemblée, mes réponses seront très techniques.

Le montant total des investissements initiaux pour l'acquisition de terrains nécessaires, la construction des installations et les honoraires divers s'y rapportant, s'élève à 3 057 145 000 francs.

Que reste-t-il à payer à ce jour? Le solde restant dû des emprunts contractés, arrêté au 1^{er} janvier 1996, s'élève à 1 478 127 180 francs. On peut se demander ce que cela représente dans le budget régional. En posant cette question, on peut comprendre la technique de la société d'économie mixte en raison de l'injonction de moyens financiers. Je parle de cette technique-là, sans oublier qu'il peut y en avoir d'autres. Je pense d'ailleurs à l'une d'elles en particulier mais je souhaite demeurer discret à cet égard. Il faut quand même un peu de suspense!

Il s'agit, pour partie, d'obtenir des moyens financiers permettant d'apurer la dette. Aujourd'hui, cette dernière a un coût, et il en ira de même encore à long terme.

Ce coût sera transféré pour couvrir des charges d'exploitation, d'où une opération blanche. Voilà l'opération financière que j'ai voulu imaginer sans m'enfermer dans ce schéma.

La charge annuelle totale pour l'année 1996 est de 259 163 226 francs dont 139 341 043 francs d'amortissements et 119 822 183 francs d'intérêts. M. Adriaens aurait pu découvrir ces montants dans le budget régional qui les mentionne clairement au budget de l'Agence et à celui de la Division 18. Je vous épargne des références aux allocations de base puisque tout cela figure dans le budget.

Quels sont les termes de la convention liant la Région à la SIOMAB? Ceux-ci sont repris dans le cahier de charges initial et dans les avenants successifs. Il faut savoir, Monsieur Adriaens, que ces documents totalisent environ 1 500 pages. Vous comprendrez que je ne puis en préciser les termes exacts sans prolonger la session parlementaire au-delà du raisonnable.

En résumé, il s'agit d'un contrat de résultat, l'Agence apportant des déchets ménagers et assimilés, la SIOMAB s'engageant à les traiter et à produire de la vapeur.

En échange du service rendu, l'Agence paie une redevance d'exploitation qui comprend une part de frais d'exploitation purs et une dotation à un fonds de garantie totale pour le renouvellement des installations, les grosses réparations, etc.

Par ailleurs, l'Agence obtient des recettes issues de la vente de la vapeur et des recettes propres issues de la SIOMAB, celle-ci ayant bien entendu la possibilité de saturer, d'occuper à pleine capacité les installations par ses propres apports.

Quelles sont les redevances régionales pour les dernières années? Ces données figurent également dans le budget: 204 362 852 francs en 1993, 217 093 680 francs en 1994 et 224 884 858 francs en 1995.

Les recettes-vapeur approchent les 200 millions et les recettes d'utilisation sont passées de 31 millions à 24 millions entre

1993 et 1995. Si vous insistez, je suis évidemment prêt à citer des montants précis, mais, je le rappelle, ils figurent dans le budget régional. Permettez-moi donc de ne pas les mentionner.

Comme je l'ai précisé en préliminaire, l'option de la société d'économie mixte qui est à l'étude fait aujourd'hui l'objet d'une consultation de marché la plus générale possible. Elle touche tous ceux qui sont susceptibles d'intervenir. Nous n'avons donc pas contacté des groupes financiers non spécialisés ni des groupes industriels dont la production n'est pas en rapport avec nos préoccupations. Par ailleurs, une autre consultation est menée, sur une autre piste, et il n'est pas exclu, si des idées nouvelles nous viennent encore, ou si vous émettez des suggestions, d'entamer encore une autre consultation. Comme j'ai voulu choisir la meilleure solution sur le plan environnemental, je choisirai la meilleure solution sur le plan financier, et ce dans l'intérêt de notre budget, dans l'intérêt des Bruxellois.

Le montage n'étant pas fixé, il ne m'est pas possible de vous répondre quant à la formule finale qui sortira de ces consultations.

J'en viens maintenant au système d'épuration lui-même. Les quantités de résidus solides produits par le système retenu seront de l'ordre de 8 000 tonnes au maximum par an, dont 84 kilos/heure issus du système de traitement des eaux et 825 kilos/heure de sels issus de l'évaporateur. Aucun rejet liquide n'interviendra, l'eau traitée étant réinjectée en fin de course dans le sécheur.

Ce système de traitement préliminaire des eaux est relativement classique et performant, puisqu'il s'agit d'une neutralisation suivie par l'injection d'un coagulant, d'un insolubilisant puis d'un floculant. Rien d'exceptionnel donc, Monsieur Adriaens.

Le coût global annuel de fonctionnement est estimé à 212 millions hors TVA, auquel devront se rajouter les frais du concessionnaire pour l'exploitation du système. Il ne varie pas. L'erreur qui a été relevée provient donc uniquement du zéro qui est tombé dans la trappe.

A noter qu'il s'agit bien du coût global et non de celui à charge de la collectivité puisque l'usine ne traite pas que des déchets des ménages.

Vous comprendrez que notre intérêt est de choisir la voie du recyclage et de mener les politiques les plus performantes qui soient sur le plan environnemental. C'est dans ce sens que je plaide depuis sept ans. Nous avons intérêt à ce que le moindre déchet ménager provenant de la collecte publique aboutisse à l'incinérateur, soit orienté dans les filières de compostage, de recyclage et si, demain, un montage peut être réalisé avec un outil adéquat de biométhanisation, tous les déchets qui ne passeront pas par l'incinérateur augmenteront notre capacité de traiter les déchets ménagers assimilés qui, aujourd'hui, suivent des filières de décharge, peu propices, peu confortables du point de vue de l'environnement. Mais dans ce cas, nous nous adressons à un secteur privé ou industriel, ce qui permet de rentabiliser les installations. Selon moi, c'est un formidable incitant pour la Région bruxelloise que d'être la première en matière de technique environnementale.

La durée totale des travaux est approximativement de vingt mois. Cela ne signifie pas qu'il n'y aura pas d'épuration de fumées endéans ce délai. En effet, cette opération doit être réalisée four par four.

Il faut stopper un premier four, puis, un deuxième, et ainsi de suite. Si l'on s'en tenait à ce que figure sur papier, quelques mois suffiraient pour terminer le projet technique. Mais celui-ci concerne une usine qui est toujours en activité. Tous les jours, des centaines de camions livrent des déchets. Ceux-ci doivent

être traités, et ce en tenant compte de divers paramètres, notamment des creux au niveau de l'activité. A d'autres moments, certains fours doivent être fermés; il se produit alors une surdemande qui n'est pas facile à gérer. C'est donc progressivement que nous nous dirigerons dans la voie d'une politique davantage axée sur l'environnement.

Comme je l'ai déjà indiqué, nous prendrons un peu de retard par rapport aux délais prescrits dans la directive européenne, mais dans la mesure où nous investissons directement dans un système plus performant que celui indiqué dans la directive, nous prenons de l'avance par rapport à l'évolution future des normes, et aucune sanction ne pourra être prise à l'égard de la Région bruxelloise. Mais, comme nous le savons tous, les autres Régions seront condamnables en la matière. En effet, aujourd'hui, en Wallonie, 60 pour cent des déchets sont toujours stockés dans les décharges, ce qui est parfaitement inacceptable. La Wallonie n'aura pas atteint à la fin l'objectif fixé en la matière cette année. Elle n'aura pas fait construire des dizaines d'incinérateurs et n'aura pas non plus mis en œuvre d'autres procédés. De même, en Flandre, 40 pour cent des déchets sont dirigés vers les décharges. En Région bruxelloise, la totalité des déchets ménagers sont traités. Lorsque les travaux seront entamés dans ce domaine, la Région bruxelloise sera la plus avancée sur le plan environnemental, et au niveau européen probablement la plus performante. C'est la raison pour laquelle, Monsieur Adriaens, je n'ai pas accepté le piège que représentait l'étude d'incidences. D'ailleurs, votre groupe ne recueillait pas non plus l'unanimité à cet égard et j'ai entendu des propos discordants. Certes, un échevin de la Ville de Bruxelles a cru utile de lancer cette idée, laquelle n'était pas majoritairement suivie par la Commission de Concertation, et aurait eu pour conséquence de retarder de deux ans ce projet et de constituer un déficit environnemental, davantage qu'un plus, pour les Bruxellois. Par ailleurs, réaliser une étude d'incidences sur une amélioration dans le domaine de l'environnement n'aurait aucun sens. Les études d'incidences doivent porter sur des projets susceptibles de nuire à l'environnement.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je crois avoir répondu clairement et complètement à toutes les questions qui m'ont été posées sur ce sujet. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens.

M. Alain Adriaens. — Monsieur le Président, cette interpellation se sera révélée utile, car elle nous aura permis d'apprendre des informations intéressantes. Je retiens une bonne nouvelle: dans l'article que j'avais consulté, un zéro avait été omis à un mauvais endroit!

M. Didier Gosuin, Ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique. — La presse est toujours responsable de tout. Peut-être est-ce vous qui avez commis une erreur de lecture?

M. Alain Adriaens. — Certainement pas! Je peux vous affirmer qu'à diverses reprises, j'ai lu le chiffre de 1,5 milliard. Mais je suis heureux d'apprendre qu'en réalité, un zéro doit être intercalé entre le 1 et le 5.

Nous avons également appris que la formule de société mixte ne représente encore qu'une piste et qu'elle n'en est qu'au stade des consultations. Cependant, vos idées sont plus précises aujourd'hui qu'il y a quelques mois — ce projet commence à se dessiner — puisqu'il est question d'un ancrage public de 60 pour cent. Afin d'éviter tout malentendu entre vous et le Conseil, j'aimerais vous faire part d'un souhait. Lorsque vous

aurez progressé au niveau de la convention qui doit être conclue avec vos partenaires privés, nous souhaiterions que vous expliquiez à ce Conseil en quoi elle consiste. En effet, les investissements à consentir sont de plus d'un milliard et les frais de fonctionnement de plus de 200 millions. Les décisions à prendre en la matière peuvent donc être lourdes de conséquence ! Certains représentants du groupe socialiste vous ont également fait part de leur souci d'être informés à temps.

J'ai également entendu — c'est d'ailleurs une confirmation de chiffres auxquels j'avais moi-même abouti — que les coûts initiaux en ce qui concerne l'incinérateur s'élevaient à plus de trois milliards dont 1,5 milliard doit encore être remboursé. Les sommes en question sont donc considérables. Vous espérez que, dans le cadre de la convention, cette lourde dette sera reprise. A cet égard, et comme d'autres, je me pose un certain nombre de questions. Les banquiers ne sont pas des philanthropes, nous devons toujours les rembourser, mais les entrepreneurs privés ne le sont pas non plus et s'ils remboursent vos dettes du passé et prennent en charge la construction d'un système d'épuration des fumées, ce ne sera certainement pas pour vos beaux yeux, Monsieur le Ministre !

M. Didier Gosuin, Ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique. — On peut rêver !

M. Alain Adriaens. — Des coûts écologiques devront inévitablement être payés. Des choix ont été faits depuis long-

temps. Vous dites que la Région est en avance dans le domaine de l'incinération des déchets. Ces politiques ont été amorcées en 1985 et à cette époque ni vous ni moi n'étions à même de l'influencer. Aujourd'hui, vous êtes à la tête d'un bateau un peu lourd financièrement dont il est difficile de modifier rapidement le cours. Vous vous en rendez compte.

Enfin, vous nous dites qu'il y a des motivations pour recycler. Selon moi, c'était déjà le cas hier. Cependant, alors, les sommes à rembourser étaient de trois milliards, à majorer de 250 millions de frais de fonctionnement. Dorénavant, les remboursements seront de quatre milliards et les frais de fonctionnement de 500 millions. Les coûts sont donc de plus en plus élevés et l'intérêt à recycler de plus en plus évident.

C'est le discours que nous tenons depuis des années !

M. le Président. — L'incident est clos.

Mesdames, Messieurs, nous interrompons ici nos travaux pour entamer l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Dames en Heren, wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie aan te vatten.

— *La séance plénière est levée à 11 h 30.*

De plenaire vergadering wordt gesloten om 11 u. 30.